

Arrêté n°23 08 03D

Arrêté portant composition du jury de suivi du master Sciences Technologie et Santé de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard

Le directeur

*Vu le Code de l'Éducation, et notamment ses articles R 715-9 et suivants ;
Vu le décret n°2018-1189 du 19 décembre 2018 relatif aux universités de technologie et modifiant le code de l'éducation ;
Vu l'arrêté ministériel du 16 juillet 2021 portant nomination du directeur de l'UTBM,
Vu les statuts de l'établissement ;
Vu le règlement des études Masters de l'année universitaire 2022-2023,*

Arrête

Article premier :

Le jury de diplôme pour la 2^{ème} année du Master Sciences Technologie et Santé, mention Energie, pour l'année universitaire 2022/2023, est composé comme suit :

Parcours Energie Electrique (M2)

Président du jury : François LANZETTA

Membres du jury :

- Daniela CHRENKO
- David BOUQUAIN
- Frédéric DUBAS
- Raynal GLISES
- Sonia LASSAUGE
- Philippe BAUCOUR
- Daniel HISSEL
- Sylvie BEGOT

Article 2 :

Le jury de diplôme pour la 2^{ème} année du Master Sciences Technologie et Santé, mention Energie, pour l'année universitaire 2022/2023, se réunira le :

Lundi 11 septembre à 12h00 – l'UFR-STGI à Belfort, Néel Salle 104

Article 3 : Transmission, Publication et Exécution

Le directeur général des services de l'UTBM est chargé de l'exécution du présent arrêté ainsi que de sa transmission à la Rectrice de région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière des universités.

Après transmission, le présent arrêté sera publié sur le site internet l'UTBM et sur son intranet NUXEO.

Sevenans, le 8 septembre 2023



Le Directeur de l'UTBM,
Ghislain Montavon